

L'ACS a le plaisir de vous accueillir, en partenariat avec l'Occitan Archerie 83, le Crédit Agricole de Six Fours et Cap Couleurs La Seyne

Tir en salle 2 X 18m sélectif aux Championnats de France Sélectif au Championnat individuel Para-tir à l'arc à 18m

Support du Trophée HÉRACLÈS 2024

Support du challenge Bernard DUMON

(pour les arcs nus, remis en jeu chaque année)

Samedi 18 et Dimanche 19 novembre 2023

Gymnase Robert PERPES, stade de la Guicharde, 295 Avenue du stade 83110 Sanary
Perdu : 06 47 05 06 74



Jour	Ouverture greffe Contrôle matériel	Entraînement (2 volées)	Début des tirs
Samedi	Départ 1 : 13h15	14h00	A l'issue
Dimanche	Départ 2 : 08h00	08h30	A l'issue
	Départ 3 : 13h00	13h30	A l'issue

Rythme de tir : volées de 3 flèches en AB/CD Contrôle matériel avant chaque départ

Arcs à Poulies	<i>U18 - U21 - Séniors 1 à 3</i>	Trispot vertical de 40
Arcs Classiques	<i>U18 - U21 - Séniors 1 à 3</i>	Blason de 40 Trispot vertical de 40 sur demande
	<i>U13 et U15</i>	Blason de 60 Trispot vertical de 60 sur demande
	<i>* U11 (le samedi après-midi uniquement)</i>	Blason de 80/H110
Arcs Nus	<i>Scratch adultes (U21 - Séniors 1 à 3)</i>	Blason de 40 Trispot vertical de 40 sur demande
	<i>Scratch jeunes (U15 - U18)</i>	Blason de 60 Trispot 60 sur demande

* Les U11 doivent tirer une puissance marquée sur les branches inférieure ou égale à 18 livres (cf Règlements Généraux FFTA)

Proclamation des résultats le dimanche vers 17h30 suivi du verre de l'amitié

Présentation obligatoire licence 2024 avec photo (à défaut pièce d'identité)
Tenue sportive décente conformément à la réglementation FFTA, tenue de sponsor autorisée

Préinscription obligatoire au plus tard le **15/11/2023** minuit **uniquement** à : acs.competition@gmail.com

Indiquer impérativement : Nom, prénom, club, tél portable, n° licence, départ(s), catégorie et arme

Confirmation d'inscription systématique par retour de mail - Pas d'inscription par téléphone ni sms

Engagement : Premier tir 10 €, 2 tirs 18 €, 3 tirs 24 € - Règlement sur place

Formalités :

- Passage au greffe : pour prendre part à la compétition, l'archer doit être titulaire d'une licence ouverte à la compétition en cours de validité.
 - Dépôt des équipes au greffe avant le début des tirs
- Inscription des coachs avec présentation de leur licence mentionnant cette fonction
(Tenue de sport demandée).

Les animaux ne sont pas admis dans le complexe sportif

Une buvette et des chaises seront à votre disposition durant les compétitions

Boissons chaudes et froides, sandwiches et pâtisseries

**ATTENTION : L'accès du gymnase par le parking de la piscine
sera fermé**

Veillez vous garer sur l'avenue du stade, merci.

Interdiction de fumer ou vapoter sur la totalité de l'enceinte du stade

(Uniquement sur les parkings extérieurs)

Pour les archers para tir à l'arc, il sera demandé la carte de classification.
À défaut, l'archer sera soumis aux conditions de tir des archers valides.